

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Direction des relations humaines

Identifiant projet : 24992

Numéro définitif de l'acte :

AR20240719\_297

**ARRÊTÉ**

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CADRE  
D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX AU  
TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE 2024 DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L523-1, L523-3 à L523-6 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30 ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment en son article 30 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2020 du comité technique portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne et d'avancement de grade pour le Département d'Eure-et-Loir ;

Considérant qu'il a été fait application de la clause de sauvegarde définie à l'article 9 du décret 2010-329 du 22 mars 2010 ;

Considérant que l'application de la clause de sauvegarde autorise trois inscriptions sur la liste d'accès au cadre d'emplois de rédacteur territorial par la voie de la promotion interne au titre de l'année 2024 ;

Considérant qu'un des trois agents nommés a réussi l'examen professionnel de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au titre de la promotion interne 2024, est arrêtée ainsi qu'il suit :

**Au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (suite réussite examen) :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Affectation</b>
------------	---------------	--------------------

GUILLAUME Anne Pôle Aménagement et développement

**Au grade de rédacteur :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Affectation</b>
SADDAR	Ludivine	Pôle Aménagement et développement
FERNANDES	Sophie	Pôle Solidarités

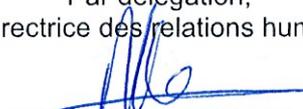
**Article 2** : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1er juillet 2024.  
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des services du Conseil départemental d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Chartres, le 19/07/2024

LE PRÉSIDENT,  
Par déléation,  
La Directrice des relations humaines



Marie-Laure LEBRAT